



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lille, le 12 mai 2020

## LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

### CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 12 MAI 2020



Comme vous le savez, depuis le 11 mai, nous entrons dans la deuxième phase de la lutte contre la propagation du virus, celle du déconfinement progressif. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations dont je souhaite vous faire part :

- 1. Loi de prolongation de l'état d'urgence et décret d'application**
- 2. Attestation pour les déplacements de plus de 100km**
- 3. Marchés**
- 4. Point sur les activités de loisirs**

#### **1. Loi de prolongation de l'état d'urgence et décret d'application**

La loi de prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet est promulguée, vous la trouverez en pièce jointe.

Elle acte notamment le régime des mesures de mise en quarantaine et de placement en isolement et les dispositions relatives à la création d'un système d'information pour les personnes atteintes du Covid.

Vous trouverez également le décret d'application des mesures générales dans le cadre de l'état d'urgence. Il remplace celui que je vous ai transmis hier.

#### **2. Attestation pour les déplacements de plus de 100km**

Vous trouverez jointe à la présente lettre l'attestation (en format PDF et odt.) pour les **déplacements de plus de 100km en dehors du département de résidence.**

Cette attestation n'est donc pas nécessaire pour :

- les déplacements de plus de 100 km effectués au sein de son département de résidence ;
- les déplacements en dehors du département de résidence, dans la limite de 100km.

Un justificatif de domicile de moins d'un an devra être présenté en cas de contrôle par les forces de l'ordre ainsi que tout document justifiant le motif de déplacement.

### 3. Marchés

En vertu du décret du 12 mai 2020, les marchés couverts et de plein air, alimentaires et non alimentaires, sont désormais ouverts de plein droit. Par contre, leur organisation et les contrôles mis en places doivent garantir le respect des mesures d'hygiène et tout regroupement.

Le préfet peut, après avis du maire, le cas échéant interdire ceux qui ne garantiraient pas ce respect.

### 4. Point sur les activités de loisir

Vous trouverez en pièce jointe une fiche récapitulative sur les activités de loisirs interdites à ce jour.

## **ANNEXES**

**Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.**

En appliquant les consignes suivantes :

### **Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels**

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

### **Consignes aux entreprises**

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr).

### **Consignes relatives aux voyages**

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

### **Les recommandations sanitaires**

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

**Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :**

- **Contactez le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;****

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique national : **0800 130 000**

7j/7, 24h/24

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) – [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)

- éviter tout contact avec l'entourage ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

### **Accès à l'information**

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

**Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :**

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : [hautsdefrance.cci.fr/covid-19](http://hautsdefrance.cci.fr/covid-19)

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

**03 59 75 01 00**

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**